

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail — Liberté — patrie



ASSEMBLÉE NATIONALE

Cabinet de la Présidente

CLÔTURE DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2021

ALLOCATION DE
SON EXCELLENCE MADAME LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ASSURANT LA PRÉSIDENTE DE LA 14^E SÉANCE PLÉNIÈRE

Lomé, 29 décembre 2021

Monsieur le Ministre des droits de l'Homme, de la Formation à la citoyenneté et des Relations avec les Institutions de la République, porte-parole du Gouvernement ;

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances ;

Mesdames et Messieurs les membres du bureau de l'Assemblée nationale ;

Mesdames et Messieurs les membres de la conférence des présidents ;

Monsieur le Ministre Conseiller à la Présidence de la République ;

Honorables députés et chers collègues ;

Mesdames et Messieurs les Chefs de service de l'administration parlementaire ;

Mesdames et Messieurs les professionnels des médias ;

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 55 de la Constitution de la IV^e République, la deuxième session ordinaire de l'année 2021, ouverte le mardi 7 septembre 2021 pour une durée de quatre (4) mois s'achève.

Chers collègues,

Au cours de cette session, notre Assemblée a poursuivi ses missions comme prévu par la Constitution et le Règlement intérieur : représenter la nation et nos concitoyens, faire la loi et contrôler le Gouvernement.

A l'heure du bilan, il apparaît que nous avons tenu quatorze (14) séances plénières et examiné dix-neuf (19) projets de loi.

Messieurs les Ministres ;**Chers collègues députés ;****Mesdames et Messieurs ;**

Dès l'ouverture de la session et pour apporter la contribution de l'Assemblée nationale face à la menace sanitaire sur l'ensemble du territoire national, nous avons accordé à l'Exécutif les moyens de poursuivre efficacement la lutte contre l'épidémie à la COVID-19 à travers : l'adoption de loi portant prorogation du délai d'habilitation du Gouvernement à prendre par

ordonnances des mesures relevant du domaine de la loi et de la loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire au Togo.

Sur un autre registre, nous avons eu aussi l'occasion de dialoguer et d'échanger avec le gouvernement sur les priorités qu'il s'assigne. C'est ainsi que la 4^e séance plénière a été consacrée au Débat d'Orientation Budgétaire sur le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) 2022-2024.

La session qui s'achève aura été la plate-forme de grande avancée législative. Nous constatons avec un réel bonheur, une nouvelle fois, la solidité, la stabilité et l'adaptabilité de nos institutions. En effet, au cours de la session qui s'achève, beaucoup de réformes engagées par l'équipe gouvernementale sous l'impulsion du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, ont été traduites en projets de loi et la plupart ont pu être adoptés par la Représentation nationale.

Au cours de cette deuxième session ordinaire de l'année 2021, l'Assemblée nationale s'était mobilisée pleinement sur les projets de loi et a encore fait des amendements

remarquables pour doter notre pays d'un corpus législatif cohérent et équilibré.

La Représentation nationale a imprimé sa marque sur de nombreux de projets loi. La contribution de tous nous a permis d'adopter :

- 1- la loi portant Code du cinéma et de l'image animée ;
- 2- la loi portant modification de la loi portant Code électoral ;
- 3- la loi portant modification de la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales ;
- 4- la loi portant modification de la loi fixant les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestation pacifiques publiques ;
- 5- la loi organique portant statut des magistrats de la Cour des comptes et des cours régionales des comptes ;
- 6- la loi portant organisation et fonctionnement de la Cour des comptes et des cours régionales des comptes ;
- 7- la loi instituant l'assurance maladie universelle au Togo ;
- 8- la loi de finances rectificative, exercice 2021 ;

- 9- les lois de règlement des budgets de l'Etat, gestion 2016, 2017,2018 et 2019 ;
- 10- la loi organique modifiant la loi organique relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- 11- la loi autorisant la ratification du traité portant modification des dispositions du traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine du 20 janvier 2007 relative à la dénomination du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers ;
- 12- la loi de finances, exercice 2022 ;
- 13- la loi relative aux marchés publics et
- 14- la loi relative aux contrats de partenariat public-privé que nous avons adopté ce jour.

Sur l'ensemble de cette production législative y compris le budget de l'institution parlementaire, les différents groupes parlementaires ont su favoriser les convergences les plus larges possibles.

Je les remercie et salue à juste titre toute l'expertise qui à chaque fois mobilisée.

Chers collègues députés ;

Mesdames et messieurs ;

Au-delà de cette production législative et de contrôle de l'action gouvernementale, L'Assemblée nationale a mené plusieurs activités au cours de la deuxième session ordinaire qui s'achève. Notre diplomatie parlementaire a été sollicitée avec des visites des groupes d'amitiés parlementaires.

De plus, nous avons bénéficié de quatre ateliers de formation en lien avec notre stratégie de développement et de renforcement des capacités institutionnelles.

Je renouvelle ici, toute ma gratitude aux partenaires qui appuient l'Assemblée nationale pour sa modernisation et son repositionnement stratégique.

Enfin, le temps du bilan est aussi le moment de se souvenir de celles et de ceux qui nous ont quittés durant cette session. Je pense particulièrement à l'honorable MODIBO Eklou Esohanam Balakiyem, paix à son âme, qui nous a quitté lors de cette session. Ils ont marqué ensemble l'Assemblée nationale de leur personnalité et de leurs travaux. Je salue une fois de plus leur mémoire et demande à Dieu de leur accorder le repos éternel.

Honorables députés et chers Collègues,

Mesdames et Messieurs,

Le bilan de cette session est édifiant. Nous y avons tous grandement contribué, et je vous en remercie vivement. Je souhaite exprimer ma gratitude à l'égard de chacune et chacun d'entre vous, mes chers collègues. Je l'adresse donc à vous, mes chers collègues, vous qui enrichissez nos travaux et nos débats de vos interventions, de vos actions sur le terrain, auprès de nos compatriotes dans leurs différentes localités.

Mes remerciements s'adressent à mes collègues membres du Bureau de l'Assemblée nationale et de la Conférence des Présidents dont je salue l'engagement et avec qui nous partageons le souci commun de l'Institution parlementaire.

Au quotidien, l'efficacité de nos travaux doit beaucoup à la compétence et au dévouement du personnel de l'Assemblée nationale. Au nom de la Représentation nationale, j'exprime mes remerciements à ces petites mains qui nous produisent de grands résultats.

Messieurs les Ministres ;

Mes chers collègues ;

La démocratie n'a de sens et de noblesse qu'au sein d'un parlement de dialogue et d'ouverture. C'est la raison pour laquelle, au cours cette année, nous avons œuvré

à mieux faire connaître cette belle institution de la République. Une attention particulière a été attachée aux outils de communication essentiels : le partenariat avec les professionnels des médias et l'amélioration de notre site internet, pour communiquer sur les activités institutionnelles. Mes remerciements vont donc à la presse, qui effectue un travail remarquable pour rendre compte de nos débats et de toutes les activités de l'Assemblée nationale.

Il faudra poursuivre, dans cet élan, l'intensification des déplacements à l'intérieur du pays, afin de mieux faire connaître et faire comprendre les prérogatives des élus de la Nation. Il faudra aussi poursuivre les rencontres internationales, si le contexte sanitaire le permet bien sûr, pour témoigner de la bonne santé démocratique de notre pays et apporter quelques conseils utiles, lorsqu'ils sont sollicités.

Il est important et capital de saluer ici la collaboration parfaite que nous avons toujours eu avec le Gouvernement. Avant de clôturer, nous voulons rappeler certains dossiers importants pour lesquels le Gouvernement nous a saisis. Il s'agit des dossiers électifs pour le compte de la CENI, la HAAC et la CNDH. Le processus de renouvellement de ces différents

membres au titre de l'Assemblée nationale sera lancé durant l'intersession pour nous permettre de programmer une séance électorale dès la rentrée prochaine ou en cas de besoin.

Pour conclure, je tiens à vous dire en toute sincérité que je suis honoré du travail accompli et que je suis fier de notre institution parlementaire. Alors que Dieu nous garde. Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2022.

Oui, très bonne année à nous tous,

Que Dieu bénisse notre Nation,

Qu'il veille sur nous tous,

Je vous remercie !